



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT, Ingénieur d'Etudes, Directrice du Service Commun de Formation Continue, de la Validation des Acquis et de l'Apprentissage (SCFCV2A),

à l'effet:

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette et de signer les contrats et les conventions de formation professionnelle,

concernant les CF3 : 918001 – Pilotage, développement et gestion administrative
918101 – Formation diplômante et VES
918102 – Validation des acquis et professionnalisation
918103 – Formation permanente

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLUZEAUD-DELVIT, M. Albert ARSEGUÉL, Professeur d'Université, Vice Président Formation Continue, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet au 26 avril 2012.

Fait à Toulouse,
Le 27 avril 2012

Le délégataire,

Catherine CLUZEAUD-DELVIT

Le délégataire,

Albert ARSEGUÉL

Le Président,

Bruno SIRE